

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché 220073 établi avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 105-24 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché 220073 établi avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc**

Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le 28 mars 2019 la création d'une société publique locale (SPL), l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, avec laquelle un nouveau marché a été établi le 1^{er} juillet 2022, pour une durée de trois ans. Ce marché a fait l'objet de deux avenants.

Pour rappel, ce marché a pour objet la mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation, et d'exploitation de services pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry.

Il est composé :

- de trois missions à prix forfaitaire :
 - o mission A : conseil en mobilité,
 - o mission B : animation et évaluation de Synchro Covoiturage, service de covoiturage spontané et organisé,
 - o mission C : promotion de la pratique cyclable et exploitation de la vélostation et de ses services connexes.
- d'une mission à prix unitaires avec un plafond par période :
 - o mission D : exploitation du service Vélobulle.

Par ailleurs, le titulaire du marché perçoit les recettes issues des services. Ces dernières font l'objet d'un engagement contractuel.

Pour tenir compte de la mise en œuvre d'offres commerciales mobilité à destination des employeurs de l'agglomération et de leurs employés, mais également pour prendre en compte la variation des prix des pièces détachées pour le paiement des dommages par les usagers de la vélostation, le marché doit être ajusté à la marge.

Aussi, il est proposé la signature d'un avenant n° 3 au marché afin :

- de prendre en compte l'engagement d'un complément d'actions pour l'accompagnement des entreprises et des administrations via les Plans de mobilité employeurs et l'exploitation de la vélostation (missions A et C),
- d'actualiser l'annexe 5 du marché « grille de facturation des dommages à la vélostation » modifiant les tarifs des pièces détachées appliqués aux usagers de la vélostation en cas de dégradations anormales du cycle loué.

Pour l'année 2024, le surcoût des prestations supplémentaires (missions A et C) est de 25 676 € HT. Sur la durée totale des 3 ans du marché :

- l'augmentation intégrant l'avenant n° 3 est de 1,07 % par rapport au montant de la partie forfaitaire du marché initial prenant en compte les avenants 1 et 2,
- l'augmentation intégrant les avenants n° 1, 2 et 3 est de 8,11 % par rapport au montant de la partie forfaitaire du marché initial.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le marché 220073 établi avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu la décision n° 136-22 du Bureau du 26 septembre 2022 approuvant l'avenant n° 1 au marché 220073 établi avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu la délibération n° 054-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant l'avenant n° 2 au marché 220073 établi avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu l'avis de la commission mobilité du 2 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Alexandra Turnar, Corine Wolff, Isabelle Dunod, Chantal Giorda, Arthur Boix-Neveu, Serge Tichkiewitch, Alain Thieffenat, Alain Caraco, Christian Berthomier, Luc Berthoud, James Hallay, Damien Regairaz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'avenant n° 3 au marché 220073 établi avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **105-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché 220073 établi avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	ANNEXE 5 AV3 SPL, AVENANT 3 SPL

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31555H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31555H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024